

DATE D'APPROBATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : 29 novembre 2022

NOM DE L'ÉCOLE	NOMBRE D'ÉLÈVES :		NOM DE LA DIRECTION :
	265		Mylène Desbiens
ÉCOLE : <input checked="" type="checkbox"/> PRIMAIRE <input type="checkbox"/> SECONDAIRE	FILLES :	GARÇONS :	PERSONNE CHARGÉE DE COORDONNER L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :
DATE : 29 novembre 2022	124	141	Marie-Andrée Dufour, psychoéducatrice; Mylène Desbiens, directrice

OBJECTIF : Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école. Il s'inscrit dans la poursuite des objectifs du projet éducatif, plus précisément à l'atteinte du but du plan de mise en œuvre du projet éducatif : l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements. De plus, il répond aux obligations de la loi sur l'instruction publique à l'égard de l'intimidation et de la violence à l'école (projet de loi 56).

NOTRE SITUATION : L'école Marguerite-Bourgeoys, dès le début de l'année scolaire 2021-2022, a instauré son nouveau système d'encadrement éducatif. En effet, tout au long de l'année 2020-2021, une équipe a travaillé à mettre en place toutes les assises nécessaires à un encadrement éducatif positif et bienveillant. L'encadrement éducatif repose sur une matrice des comportements attendus. Notre vision repose sur l'enseignement des comportements attendus, sur des mesures d'aide et non sur des mesures qui ont une intention coercitive.

NOS FORCES :

- Relations positives entre les élèves et les enseignants;
- Facilité, pour les élèves, de se référer à un adulte de l'école s'ils vivent des difficultés et s'ils ont besoin d'aide;
- Climat de justice;
- Implantation et clarté des comportements attendus, à l'école;
- Collaboration entre l'école et la famille;
- Augmentation du sentiment de sécurité des élèves (SÉVI question #1) de 83% à 91%, au cours de l'année, novembre et mars (l'objectif est de 85% et plus);

NOS PRIORITÉS D'ACTION :

- Améliorer les relations interpersonnelles entre les élèves;
- Interventions universelles axées sur les différents types de violence;
- Reconnaître et valoriser les comportements attendus positifs (matrice des comportements attendus liée à 3 valeurs);
- Assurer une surveillance stratégique sur la cour aux entrées, à la récréation et sur les heures du service de garde;
- Harmoniser les pratiques entre l'école et le service de garde;
- Collaborer et assurer un suivi des situations rapportées avec les organismes de la communauté fréquentés par les élèves;

<ul style="list-style-type: none">▪ Le pourcentage d'élèves qui se disent en sécurité est comparable à celui de la moyenne des écoles du Centre de services scolaire de la Capitale (questionnaire SÉVI);▪ Activités de prévention de l'intimidation, 2 fois par année;▪ Ateliers de développement des compétences socio-émotionnelles, animés par l'éducatrice spécialisée et les enseignants, pour tous les groupes;▪ Plusieurs moyens confidentiels de dénonciation des situations de violence et d'intimidation.	<ul style="list-style-type: none">▪ Poursuivre les interventions visant à améliorer le sentiment de sécurité des élèves en utilisant les mécanismes de suivi rigoureux et les trajectoires de communication entre les intervenants, les élèves et leurs parents;▪ Maintenir les activités liées au sentiment d'appartenance (célébrations, équipes sportives et musicales);▪ Maintenir la visibilité des activités du comité <i>Moi, Toi, Ensemble</i>;▪ Diffuser, sur la page Facebook de l'école, des capsules de sensibilisation à la violence et l'intimidation;▪ Maintenir les moyens confidentiels de dénonciation;▪ Poursuivre l'aménagement de la cour intérieure de façon à permettre aux élèves de s'occuper convenablement et de diminuer les sources de conflits;▪ Organiser l'espace et les ressources en lien avec les récréations, pour favoriser des relations saines et harmonieuses entre les élèves.
---	---

Évaluation du plan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école 2021-2022



Plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire (plan de lutte)

École : Marguerite-Bourgeoys

Orientation : Assurer un milieu de vie sain, sécuritaire et bienveillant.

Objectifs : D'ici juin 2022, maintenir à un résultat supérieur à 85 % la perception positive des élèves de leur sentiment de sécurité.

Indicateurs et cibles	Moyens	Ressources	humaines	matérielles	financières	Suivi	Évaluation				
<p>Indicateur principal :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> Les élèves de la 3^e à la 6^e année se percevant souvent ou toujours en sécurité à l'école. </div> <p>Cible :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-bottom: 10px;"> <tr> <td style="width: 50%;">Situation de départ : Juin 2018</td> <td style="width: 50%;">Cible : Juin 2022</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">81 % (Q1 du SÉVI)</td> <td style="text-align: center;">91 %</td> </tr> </table> <p>Autres indicateurs :</p> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%; margin-top: 5px;"></div>	Situation de départ : Juin 2018	Cible : Juin 2022	81 % (Q1 du SÉVI)	91 %	<p>1. <u>INTERVENTIONS DIRIGÉES</u></p> <p>Pour les élèves n'ayant pas répondu aux interventions universelles et ciblées : plan d'intervention;</p> <p>Communication avec les parents et les différents organismes communautaires fréquentés par ces élèves;</p> <p>Intervention de la policière éducatrice / contrat d'engagement ou autres mesures d'aide ciblées choisis conjointement, possibilité d'un protocole personnalisé.</p>	<p>Responsable : Direction.</p> <p>Responsables : Direction, éducatrices spécialisées et enseignants.</p> <p>Responsables : Direction, éducatrices spécialisées, enseignants, professionnels, service de garde, policière-éducatrice.</p>	X	X	X	<p>Dates des suivis :</p> <p>2 rencontres à déterminer en début d'année (décembre et mai).</p>	<p>L'évaluation de la mise en œuvre des moyens et de l'atteinte de l'objectif sera assurée par le comité <i>Moi, Toi, Ensemble</i>.</p>
Situation de départ : Juin 2018	Cible : Juin 2022										
81 % (Q1 du SÉVI)	91 %										

<p>En cours d'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intimidation (signalements); ▪ Questions du SÉVI (novembre et mars); ▪ <i>Nombre d'événement relevés</i> <p>En fin d'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Questions du SÉVI, résultat de mars. 	<p>2. <u>INTERVENTIONS CIBLÉES</u></p> <p>Ateliers en sous-groupe pour les élèves qui ont besoin d'un enseignement supplémentaire, avec ou sans l'implication des parents.</p> <p>Suivis des situations conflictuelles;</p> <p>Interventions préventives sur la cour d'école.</p>	<p>Responsables : Éducatrice spécialisée responsable des ateliers, professionnelles pour le secteur de l'adaptation scolaire.</p> <p>Responsables : Éducateurs spécialisés et enseignants.</p> <p>Responsables : Éducatrices spécialisées et surveillants.</p>					
	<p>3. <u>INTERVENTIONS UNIVERSELLES</u></p> <p>Ateliers hebdomadaires pour le développement des compétences socio-émotionnelles données par les éducatrices spécialisées et les enseignants, pour tous les groupes. Plusieurs thèmes sont abordés dont la résolution de conflits, le rejet, l'intimidation, etc.</p> <p>L'enseignement des comportements attendus est aussi fait, en lien avec une matrice, dans le cadre de l'encadrement éducatif positif.</p> <p>Plusieurs moyens confidentiels de dénonciation des situations de violence et d'intimidation.</p> <p>Surveillances des récréations par du personnel attitré (stabilité et suivi efficace).</p> <p>Questionnaires SÉVI, deux fois par année.</p>	<p>Responsables : Enseignants, éducatrices spécialisées et psychoéducatrice.</p> <p>Responsables : Enseignantes, éducatrices spécialisées et le personnel du service de garde.</p> <p>Responsables : enseignants et éducatrices spécialisées.</p> <p>Responsables : Surveillants, éducatrices spécialisées et comité Récréations.</p> <p>Responsables : responsable du SÉVI et direction.</p> <p>Questionnaire SÉVI</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>		
	<p>Cueillettes des données</p> <p>1. Baromètre comportemental et registre des dénonciations.</p> <p>2. Nombre d'ateliers donnés</p> <p>3. Sondage SÉVI</p>	<p>Responsables : Direction, enseignants et éducatrices spécialisées.</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>		

NOS MOYENS DE PRÉVENTION :

Les valeurs de notre projet éducatif sont mises à l'honneur par notre comité Moi, Toi, Ensemble et ce, tout au long de l'année :

- **En novembre-décembre 2022**

Exposition des figurines du monde pour amorcer des discussions. Par cette activité, l'ouverture sur les autres cultures et le respect sont mis de l'avant.

- **En janvier 2023**

Une tournée des classes faite par les éducatrices spécialisées pour animer une activité afin de faire la distinction entre conflit/violence et intimidation, ce qu'il faut dénoncer, le rôle de chacun, etc.

- **En février- mars 2023**

Nous vivons des activités qui prônent le respect des différences.

Le chandail rose : 22 février (lutte contre l'intimidation)

Les bas dépareillés : le 21 mars 2023 (trisomie 21)

- **En avril 2023**

Nous vivons des activités qui prônent l'ouverture et le respect des différences.

Le mois de l'autisme. Des capsules vidéo seront diffusées au cours du mois d'avril.

La journée en bleu : le 6 avril 2023

- **Tout au long de l'année**

Tout au long de l'année, des activités sont prévues pour amener à s'engager dans des causes (ex. : jour de la Terre) et encourager l'entraide (lecture partagée entre petits et grands, journée du jour 100, présentation d'activités où les grands réalisent des activités avec les petits).

Au quotidien, d'autres actions sont en place pour assurer la sécurité et le sentiment de sécurité chez nos élèves :

- Activités liées au développement du sentiment d'appartenance : dans les classes et dans l'école avec les célébrations (système d'encadrement éducatif positif, clubs sportifs, band de Marguerite, Option +, etc.).

- Développement des compétences socio-émotionnelles:
 - Programme maison avec Petit Loup, pour les élèves du préscolaire (en lien avec le développement affectif des élèves);
 - Programme maison, à l'aide de la littérature jeunesse et support vidéo avec Moozoom, pour les élèves du premier cycle et les classes des Petits Princes et Moussaillons;
 - Moozoom pour les élèves pour les élèves du 2^e cycle, du 3^e cycle et les classes des Navigateurs et Explorateurs.

👉 Moozoom est une plate-forme interactive qui aide les jeunes à développer les compétences socio émotionnelles.

- Ateliers spécifiques animés par l'éducatrice spécialisée de l'école : gestion des émotions, habiletés de communication, anxiété, stress, etc.
- Récréations organisées avec surveillance stratégique.
- Activités deux fois par année sur la violence et l'intimidation et rappeler des moyens confidentiels de dénonciation.
- Visite du policier éducateur préventionniste, secteur Intervention jeunesse et prévention (divers ateliers, selon l'âge).
- Entrées progressives le matin et le midi.
- Collaboration étroite avec les organismes de la communauté fréquentés par les jeunes (Pignon bleu et Patro Laval).
- Participation du personnel à des formations (ex. : programme Espace, gestion des comportements, interventions en situation de crise, etc.).
- Rencontres et communications quotidiennes entre les intervenants du service de garde et le personnel de l'école.

VOICI LES MOYENS QUE NOUS PRENONS POUR TRAVAILLER EN ÉQUIPE AVEC LES PARENTS :

- Fête de la rentrée et fête de fin d'année.
- Offre de conférences, invitation à participer à certaines activités qui sont offertes aux élèves, etc.
- Communications régulières avec les parents, dont les messages « Bonne nouvelle ».
- Site Web de l'école, Info-Parents et page Facebook de l'école.

- Publication sur la page Facebook de l'école de capsules sur la prévention de l'intimidation.
- Plans d'intervention ou plan d'action, selon le besoin et la situation.
- Diffusion du Plan de lutte et du Protocole d'intervention pour contrer la violence et l'intimidation sur le site Internet de l'école pour le personnel, les parents et les partenaires de la communauté.

Dans le protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence, nous y retrouvons :

- Quoi faire pour signaler ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.
- Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté.
- De quelle manière nous assurons la confidentialité des signalements ou plaintes.
- Le soutien que nous pouvons offrir à la victime, l'auteur ou témoin d'un acte.
- Les sanctions disciplinaires qui pourraient s'appliquer au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.
- Le suivi qui sera donné aux signalements et aux plaintes.
- Les rôles de chacun pour lutter contre l'intimidation et la violence.
- Les engagements et les démarches de la direction auprès des élèves victimes ou auteurs et leurs parents

Rappelons que le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.

Dans notre école, nous avons également une matrice des comportements attendus (encadrement éducatif positif) ainsi qu'un code de politesse, un code vestimentaire, un code en matière de santé et un code de sécurité. Ces derniers se retrouvent tous dans notre document Info Marguerite que nous remettons à tous les parents, au début de l'année. Les éléments suivants s'y retrouvent :

- Les attitudes et le comportement attendus en toute circonstance par l'élève et en différents lieux.
- Les gestes et les échanges proscrits en tout temps, quel que soit le moyen utilisé (y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire).
- Les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible.